

Note complémentaire sur les Meilleures Techniques Disponibles

Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole Site – Exploitation 2020



Informations générales



Le BREF Incinération

- 03/12/2019 : Publication des Meilleures Techniques Disponibles (MTD)
 - -> 1 an pour déposer le dossier de réexamen
 - -> 4 ans pour se mettre en conformité
- 30/11/2020 : Remise en préfecture et à la DREAL du dossier de réexamen du BREF Incinération de la CEDLM

Synthèse du Dossier de réexamen

Sur les 37 Meilleures Techniques Disponibles, la CEDLM au 30/11/2020 comptabilisait :

- 17 MTD conformes
- 10 MTD non applicables
- 10 MTD non conformes

Au 31/01/2021:

- Plan d'action établi et budgété pour atteindre 100% de conformité dans les délais (concerne en majorité des procédures et/ou mesures supplémentaires)
- Points de vigilance : rejets dioxines, NH₃ et Hg -> anticipation avec études en cours sur les réactifs les mieux adaptés pour les traiter



Valeurs limites d'émission en cheminée (VLE)

Evolution des principales VLE mesurées en continue d'ici le 31 décembre 2023

	Unité de mesure mg/Nm³	VLE actuelle (arrêté préfectoral)	VLE BREF usines existantes	VLE BREF nouvelles usines
Monoxyde de carbone – CO	mg/Nm³	50	50	50
Chlorure d'hydrogène – HCl	mg/Nm³	10	8	6
Dioxyde de souffre – SO ₂	mg/Nm³	50	40	30
Monoxyde et Dioxyde d'Azote – NOx	mg/Nm³	80	80	80
Carbone Organique Total – COT	mg/Nm³	10	10	10
Poussières	mg/Nm³	10	5	5
Ammoniac – NH ₃	mg/Nm³	30	10	10
Dioxines-furanes	ng/Nm³	0,1	0,08	0,06
Mercure - Hg	μg/Nm³	/	20	20



Détails des MTD au 30/11/2020

17 MTD conformes

- MTD 2 : Calcul de l'efficacité énergétique
- MTD 7 : Monitoring imbrûlés dans les mâchefers
- MTD 12 : Stockage des flux de déchets reçus
- MTD 14 : Gestion de la combustion
- MTD 15 : Gestion du process
- MTD 16 : Gestion des arrêts/redémarrages
- MTD 17 : Design du traitement des fumées
- MTD 19 : Chaudière de récupération
- MTD 21 : Gestion des émissions diffuses dont odeurs
- MTD 25 : Réduction des émissions de poussières et métaux lourds à la cheminée
- MTD 27 : Emissions de HCl, HF et SO2 à la cheminée
- MTD 28: Emissions de HCl, HF et SO2 à la cheminée –
 Limitation consommation réactif
- MTD 32 : Gestion des eaux usées
- MTD 33 : Réduction de la consommation d'eau et des rejets d'eaux usées
- MTD 35 : Séparation des REFIOM et des mâchefers
- MTD 37 : Traitement du **bruit**

10 MTD non concernés sur le site de la CEDLM

- MTD 6: Monitoring des émissions liquides TF humide
- MTD 8 : Contenu en Polluants Organiques Persistants
- MTD 10 : Plan qualité du traitement des mâchefers
- MTD 13: Stockage et traitement des flux de DASRI
- MTD 22 : Réduction des émissions diffuses émanant de déchets gazeux ou liquides
- MTD 23 et 24 : Réduction des émissions diffuses provenant du traitement des mâchefers
- MTD 26 : Emissions d'air extrait des zones poussiéreuses du traitement des mâchefers
- MTD 34: Réduction des émissions de polluants dans les rejets d'effluents liquides provenant d'un TF humide
- MTD 36: Traitement / valorisation des mâchefers



Détails des MTD au 30/11/2020

10 MTD non conformes à lever d'ici le 31 décembre 2023

- MTD 1 : Système de management environnemental et MTD 18 : Gestion des conditions autres que normales, OTNOC
 - > Identification des situations OTNOC en cours de réalisation (2021)
 - ➤ Déploiement d'un plan de **gestion des OTNOC** d'ici fin 2022
- MTD 4 : Monitoring émission cheminée durant OTNOC et MTD 31 : Emissions de mercure à la cheminée
 - Mesure en continu du mercure en cheminée depuis septembre 2020. En attente du calibrage (voir diapo n°6 et 8 de la CSS) + études en cours sur la meilleure façon de traiter les émissions de mercure selon les résultats des mesures (si besoin : régulation de l'injection de coke de lignite, changement du réactif par un réactif plus performant, mise en place de nouveaux analyseurs en amont du traitement des fumées pour anticiper les pics)
 - Réalisation d'un contrôle du benzo(a)pyrène et N₂O, des PBDD/F et des dioxin-like PCBs réalisé fin 2020
 - Devis pour la mesure semi-continue des dioxin-like PCBs sur la cartouche de mars 2021
- MTD 5 : Monitoring émission cheminée durant OTNOC
 - Planification de mesures ponctuelles à réaliser durant les phases OTNOC durant les phases de démarrage et d'arrêt sans combustion de déchet de tous les polluants mesurés en continu + métaux + PBDD/F + PCDD/F + dioxin-like PCB et intégration des résultats aux rapports DREAL (prévu au budget d'ici 2023)



Détails des MTD au 30/11/2020

10 MTD non conformes à lever d'ici le 31 décembre 2023

- MTD 9 et 11 : Gestion des flux de déchets reçus
 - > Caractérisation des déchets pour les déchets autres que des déchets ménagers réalisée les 19 et le 20 janvier 2021
 - Analyse en cours de cette caractérisation (voir diapo n°6 et 7 de la CSS)
- MTD 20 : Efficacité énergétique
 - L'efficacité énergétique de la CEDLM va évoluer en 2022 (voir travaux d'interconnexion des réseaux de chaleur, diapo n°17 de la CSS)
- MTD 29 : Emissions de NOx, N₂O, CO et NH₃ à la cheminée
 - Mise en place d'un plan d'actions pour assurer 100% de conformité des rejets (par ordre de priorité) :
 - 1. Régénérations plus fréquentes des manches catalytiques
 - 2. Remplacement plus fréquent des manches catalytiques
 - 3. Adaptations du process pour produire moins de NOx
 - 4. Autres solutions technico- économiques pertinentes
- MTD 30 : Emissions de composés organiques dont les dioxines et furanes à la cheminée
 - Mise en place d'un plan d'actions pour assurer 100% de conformité des rejets (par ordre de priorité) :
 - 1. Poursuite de l'utilisation des contrôleurs de débits de coke mis en place en 2018 et nettoyage des laveurs des lignes 1 et 2 avec du charbon actif lors des arrêts techniques pour se prémunir de l'effet mémoire
 - 2. Utilisation d'un réactif plus performant
 - 3. Autre solution technique (remplacement de l'extracteur à mâchefer sec par un extracteur humide...)



Merci pour votre attention

Direction de la Propreté

Mathieu JARRY

Directeur de la Propreté 05 55 45 79 40

Juliette DOITEAU

Chef de service Valorisation 05 55 45 79 36

Anne-Sophie FERNANDEZ

Responsable du suivi de la CEDLM 05 55 45 79 44